



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nîmes, le 22 juin 2015

académie  
Montpellier



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Gard

éducation  
nationale

Le directeur académique,  
directeur des services de l'éducation nationale  
directeur des services départementaux de  
l'éducation nationale du Gard

aux

Personnels sans affectation

Déroulement de la procédure d'affectation des personnels enseignants :

Service des Ressources  
Humaines

Affaire suivie par  
Françoise Brissac  
Téléphone  
04 66 62 86 15  
Télécopie  
04 66 67 57 41

courriel  
[francoise.brissac@ac-  
montpellier.fr](mailto:francoise.brissac@ac-montpellier.fr)

Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
du Gard  
58 rue Rouget de Lisle  
30031 Nîmes Cedex 1

Vous êtes invité à vous rendre à la DSDEN du Gard, Salle G Richard

le 27 août 2014 à 9h00

1<sup>ère</sup> Phase : Il vous sera proposé de formuler, d'après une liste de postes disponibles, 10 vœux classés par ordre de préférence. Cette liste sera consultable sur DOKIA, à partir du 10 juillet, elle pourra être modifiée (ajout ou suppression de postes jusqu'au 27/08). Puis, dans l'ordre du barème, vous serez affecté sur l'un de ces dix vœux selon leur disponibilité.

2<sup>ème</sup> phase : Si tous les vœux que vous formulez ont déjà été attribués, vous serez amené à choisir parmi les postes restés disponibles à l'issue de la première phase d'affectation tout en gardant la possibilité de passer votre tour et de rester sans affectation jusqu'à ce que les services vous affectent sur un poste devenu disponible après la rentrée. (A ce moment-là dans l'ordre du barème sans possibilité de passer votre tour)

3<sup>ème</sup> phase : Les postes restés disponibles à l'issue de la seconde phase seront attribués à concurrence de leur nombre aux personnels présentant les barèmes les plus faibles.

Ces trois phases se dérouleront successivement sur la matinée du 27 août, il vous est donc demandé d'être présent jusqu'à ce que vous ayez soit une affectation soit que vous ayez demandé à passer votre tour.

Le directeur académique,  
Directeur des services départementaux  
de l'Éducation nationale

Christian PATOZ